



CONSEIL MUNICIPAL

13 DECEMBRE 2022 à 20 h à la salle du Conseil

LISTE DES DELIBERATIONS

2022-036 : DECISION MODIFICATIVE N.1 - BUDGET ASSAINISSEMENT - FONCTIONNEMENT adoptée à l'unanimité

2022-037 : DELIBERATION SUR LA SUBVENTION 2022 DE L'ASSOCIATION ECOLE 89 adoptée à l'unanimité

2022-038 : DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2023, DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT adoptée à l'unanimité

2022-039 : DELIBERATION SUR LE REVERSEMENT NON-OBLIGATOIRE D'UNE PARTIE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARDECHE-RHONE-COIRON adoptée à l'unanimité

Michel HEYRAUD,
Maire -

